

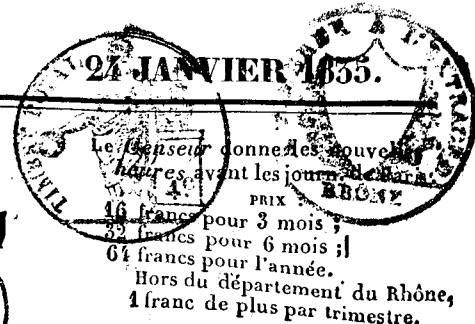
ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



LYON, 23 janvier.

Hier le *Constitutionnel* nous apprenait que la députation de la ville de Lyon a déposé une proposition tendant à obtenir sur le budget une indemnité pour les désastres éprouvés en avril.

Le *Constitutionnel* ajoutait que le ministère, dans sa prudence, n'avait pas voulu prendre l'initiative de cette proposition.

Sur la question d'argent voici donc tous nos députés d'accord ; M. Fulchiron pense comme M. Sauzet ; M. Prunelle les appuiera, nous en sommes sûrs, et puissent-ils réussir ! qu'on relève aux frais de la France entière nos maisons écrasées, brûlées ou démolies ; qu'on rende à tant de pauvres ménages leurs ressources perdues, leur argent enlevé, leurs effets mis au pillage ; qu'on donne des secours à ces familles que les boulets, les pétards, les décharges d'infanterie ont privés de quelqu'un de leurs membres ! Ce sera pour Lyon un acte de justice qui lui est bien dû.

Mais si M. Sauzet doit prendre la défense de notre ville, qu'il ne s'inspire pas des sentimens de M. Fulchiron ; qu'il défende Lyon d'une manière que les Lyonnais puissent avouer ; qu'il n'oublie pas que les insurgés en définitive sont ses compatriotes, et que, d'après la charte du monopole, il est leur représentant aussi bien que celui de ces électeurs qui lui ont donné leur voix.

Que M. Sauzet n'accepte pas la solidarité des injures grossières que son collègue a adressées à des hommes dans les fers, car s'il devait consulter M. Fulchiron, nous aimerions mieux voir nos intérêts confiés à M. Prunelle qui, du moins, n'a pas insulté la ville qu'il administre.

Peut-être une attitude ferme et digne ne sera-t-elle pas le meilleur moyen d'obtenir justice auprès des Gannérons de la chambre ; il vaudrait mieux s'humilier et demander pardon pour la ville ; on aurait quelque chance de recevoir l'aumône mendrée ; mais ce rôle ne peut convenir à un homme qui se respecte, et il est, nous en sommes sûrs, jusque dans les rangs les plus pauvres des victimes d'avril des Lyonnais qui refuseraient un secours humiliant.

Et puis, faut-il le dire, nous espérons peu de la chambre. Déjà le ministère a refusé son intervention, et il n'eût pas manqué de se mettre en avant, si la proposition eût eu quelque chance favorable, et lui eût offert l'espoir de conquérir de la popularité parmi nous : le gouvernement, comme la chambre, ne voit dans la ville de Lyon qu'un fardeau embarrassant qui gêne l'économie du système constitutionnel. Et quel moyen plus sûr de se délivrer de cette ville si déboussinée, sous la férule de l'administration parisienne qui lui est imposée, que de la laisser appauvrie et ruinée ! Si l'énormité des impôts locaux et des charges municipales pouvait disperser cette population si peu disciplinée et si gênante, ce serait un grand avantage, et la chambre ne cherchera pas à prévenir un pareil résultat, en venant imprudemment à notre secours.

Cependant nous voudrions nous tromper, nous voudrions que M. Sauzet qui, lorsqu'il s'est agi de cette loi de 360,000 francs qui cachait l'amnistie, est resté muet et immobile, se réservant, disait-il, pour la question d'argent ; nous voudrions, disons-nous, que M. Sauzet fût plus heureux cette année que M. Prunelle ne le fut à la dernière chambre, et qu'il obtint du gouvernement la réparation des maux réparables entre tous ceux que nous ont causés les fausses mesures et l'impéritie du gouvernement.

L'empereur Nicolas, au dire du *Journal de Francfort*, ignore lui-même si le gouvernement russe est créancier ou débiteur de la France. Nous prenons acte de cette déclaration pour la reproduire au besoin : dans le cas où le vote du traité des 25 millions viendrait rendre la mémoire aux créanciers trop oublieux de la France.

Mais un fait qui n'est pas moins curieux à enregistrer, dit le *Constitutionnel*, c'est que, c'est seulement sur les instances répétées du ministère français, que le prince Lubiecki est venu à Paris comme envoyé extraordinaire de la Russie, pour discuter avec notre gouvernement certains droits que celui-ci croyait avoir à exercer. Un voile mystérieux a toujours couvert jusqu'ici cette mission semi-diplomatique, semi-financière. La presse a essayé de soulever ce voile, en prétendant que le prince venait à Paris réclamer une créance russe dont le chiffre dépasserait de 175 millions celui du malencontreux traité américain. Le *Journal de Francfort* nie obstinément le fait. On verra, du reste, comment il explique la mission du prince ; mais ce que nous devons signaler ici, c'est cette persistance du ministère à se renfermer sur toutes ces graves questions dans un dédaigneux silence, à traiter la France en mineure, qu'on ne consulte pas même sur ses plus chers intérêts, en attendant qu'on lui prépare un jour, dans le traité russe, une seconde édition du traité américain.

On lit dans le *Journal de Francfort*, du 16 janvier ;

« Les journaux ont dit et répété, sans avoir jusqu'à présent été contredits, que M. le prince Lubiecki avait été envoyé à Paris par suite d'une réclamation de l'empereur de Russie, qui se montrait dans cette affaire créancier actif et pressant. Nous croyons savoir, nous, que S. M. l'empereur de Russie ignore encore comme tout le monde, au moment où nous écrivons, si le gouvernement russe est créancier ou débiteur de la France.

« Loin de presser la liquidation de cette affaire, dont le résultat dépend de la vérification d'une foule de titres, l'empereur Nicolas, nous a-t-on assuré, ne songeait pas même à s'en occuper, lorsque, croyant avoir des droits à exercer, le gouvernement français a demandé lui-même que quelqu'un fut envoyé par la Russie à Paris. C'est alors, et sur les instances répétées du ministère français, que le prince Lubiecki a été chargé de cette mission.

« Les intérêts de beaucoup de particuliers, militaires et autres, se trouvent engagés dans cette affaire. Parmi les noms de ces intéressés nous remarquons en passant celui de M. Lafitte. Une liquidation devenait d'autant plus indispensable, que ces affaires remontant à l'année 1812, l'administration de Pologne se trouve avoir, de son côté, des réclamations à opposer aux demandes françaises. Tel est l'état des choses. On voit combien la presse a dénaturé la question.

« D'une affaire à examiner, sur la demande du gouvernement français, on a fait une réclamation vive et pressante du gouvernement russe, devenu bien exigeant cette fois sans s'en douter.

Le prince Lubiecki, appelé à Paris sur les sollicitations du ministère français, a été présenté comme un agent envoyé spontanément par la Russie, qui, avant de savoir si elle doit ou si on lui doit, exigerait une somme de 200 millions ! Est-ce probable ?

« Enfin, si la France, qui seule a réclamé et exigé cette liquidation, est créancière, on la paiera ; si elle est débitrice, elle paiera sans doute ; mais voilà qui ne sera connu qu'après la vérification d'une foule de documents que dans ce moment le prince Lubiecki est chargé d'examiner conjointement avec les ministres français, et sur leur demande expresse et répétée.

« Telle est cette mission de M. Lubiecki que les journaux de Paris ont affecté de présenter sous un jour odieux. On aurait pu, on aurait dû peut-être éclairer l'opinion abusée à ce sujet ; on ne l'a point voulu. Le *Journal de Francfort*, que le hasard a mis en état de connaître positivement cette question, fait ce que d'autres auraient dû faire, en ne souffrant pas plus long-temps que la vérité soit si étrangement altérée. »

En attendant les éclaircissements qui résulteront des pièces fournies à la chambre par le ministère sur la question de la créance américaine, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs deux lettres écrites par des hommes qui ont été dans le cabinet sous la restauration, et dont le témoignage peut être de quelque poids dans cette circonstance.

A. M. le Rédacteur de l'Echo Français.

Létang, près Sancerre (Cher), 13 janvier.

Monsieur,

Le général Jackson voudrait, à ce qu'il paraît, traiter le gouvernement de Louis-Philippe comme il a traité les pauvres Séminoles... Il ne voit donc pas que la France est là, toujours là, et que c'est elle qui ressentira l'injure faite au pays.

Le général Jackson aurait dû se rappeler qu'une dette sacrée, avouée, reconnue par ses prédécesseurs, et qui se rattache à un grand service rendu, il y a plus d'un demi-siècle aux Etats-Unis, n'a pas encore été acquittée ; il aurait dû savoir qu'un traité n'a de force, de valeur, surtout quand il s'agit d'argent, qu'autant qu'il a été dûment accepté, sanctionné par les divers pouvoirs qui concourent à la loi. Le président de l'Union trouverait-il aussi que l'arbitraire est un bon ressort de gouvernement... Ou un grand changement se serait opéré aux Etats-Unis dans les sentimens nationaux, ou cette doctrine étrange ne doit pas y faire fortune. J'ignore ce que disent les journaux américains, mais je suis d'avance certain qu'ils n'avaient pas la logique dictatoriale du premier magistrat de la république.

La menace du président Jackson est donc impolitique, inconvenante, maladroite... J'ignore, au surplus, comment les affaires de la France se mènent aujourd'hui aux Tuileries. Je ne veux parler que de ce que je sais ; or, ce que je sais pertinemment, c'est que jamais sous l'empire, sous la restauration, il n'a été question d'un pareil traité ; c'est que jamais sous la restauration, il ne vint à l'idée d'un président de l'Union d'adresser un pareil message ; ce que je sais, c'est qu'alors on respectait le roi de France, ou s'honorait de son amitié, on réclamait ses bons offices, sa sage et puissante médiation. Je ne dis rien que je ne puisse prouver. Cette affaire des Etats-Unis est très-grave, ce n'est pas une question de parti, mais une question de patrie ; les 25 millions ne sont que l'intérêt secondaire ; un intérêt commercial d'une tout autre importance domine la question. Qu'on relise, au surplus, ma correspondance, imprimée à Washington, et communiquée au sénat (je dois croire qu'elle a été mise sous les yeux du comité qui l'année dernière fut chargé de l'examen du traité), et on verra quel sacrifice ce traité imposé à la France, quel avantage il assure aux Anglais. Je le répète, il s'agit d'une question toute nationale. Les gouvernemens comme les particuliers, doivent acquitter leurs dettes ; par là, ils ne font que s'honorer et même s'enrichir, car, pour les nations, comme pour les particuliers, la bonne foi est une source inépuisable de crédit, et le crédit une source inépuisable de richesse. Mais d'abord il faut examiner, bien examiner si la dette est réelle, et dans tous les cas, ne pas sacrifier à la passion ou à l'intérêt du moment l'intérêt de l'avenir, quand cet intérêt de l'avenir a tant coûté, quand on s'est résigné à de si énormes sacrifices pour le rendre durable.

Les gouvernemens passent, les hommes tombent, mais les mauvaises conventions restent. Je fournirai donc tous les renseignements propres à éclairer mes concitoyens : les Américains ne m'en voudront pas. Chez eux, le pays l'emporte sur toute autre considération ; ils me connaissent, ils m'estiment ; je ne veux rien perdre de leur bonne opinion ; je veux aussi, tout ilote que me fait la ré-

volation de juillet, continuer à prouver un patriotisme que rien ne saurait affaiblir.

J'ai pensé que je devais cette loyale publicité à mon pays que j'aime avant tout, et aux Etats-Unis que je regarde comme une seconde patrie.

J'irai d'ailleurs jusqu'à dire que le rejet du traité sera peut-être, utile aux deux nations ; on me comprendra au-delà des mers.

Je vous adresse, M. le rédacteur, cette lettre, et je ne l'adresse qu'à vous, pour mieux constater que je ne fais en aucune manière de cette grande question une question de parti ; MM. les journalistes de toutes les nuances d'opinions généreuses m'approuveront.

Agréé, etc.

HYDE DE NEUVILLE,
Ancien député, ancien ministre aux
Etats-Unis.

On lit ce qui suit dans le *Rénovateur* :

En 1823, un capitaine américain, dont le navire avait été capturé par un corsaire français, désespérant du succès des démarches entreprises par son gouvernement pour obtenir une indemnité, vint lui-même à Paris, et présenta à la chambre des pairs une pétition.

Cette pétition était appuyée par M. le comte de N..., en considération des services particuliers que le réclamant avait eu l'occasion de rendre à la France, en sauvant, avec le même navire capturé depuis, des Français du massacre de St-Domingue, et en délivrant, aux Bermudes, quelques-uns de nos prisonniers de guerre des mains des Anglais.

Toutefois cette pétition fut présentée deux années de suite, sans succès, et ce ne fut qu'à la troisième qu'elle obtint, sous les auspices de M. le comte de Germiny, qui avait fait le rapport, d'être renvoyée au ministre des affaires étrangères.

A la suite de ce renvoi, une décision fut prise dans le conseil, et M. le comte de N... en reçut la notification par une lettre officielle de M. le baron de Damas, qui avait alors le portefeuille des relations extérieures. La lettre de ce ministre, dont la minute existe assurément dans les cartons du département des affaires étrangères, était conçue à peu près en ces termes :

Monsieur le comte,

Le roi me charge de vous transmettre ci-joint une traite de 12 mille francs que S. M. a prise sur sa cassette et qu'elle vous autorise à remettre au capitaine américain que vous avez recommandé. Mais dites-lui bien, en même temps, que l'intention de S. M. a été de récompenser les services qu'il a été dans le cas de rendre à des Français ; c'est à ce titre seul que le roi a bien voulu lui accorder une indemnité, mais non en considération de ses droits ; car le gouvernement de S. M. ne veut reconnaître, en aucune manière, les créances américaines qui font l'objet des réclamations diplomatiques du gouvernement des Etats-Unis.

Nous croyons superflu d'ajouter aucune réflexion à ce fait, si ce n'est que nous en garantissons l'authenticité.

COUR DES PAIRS.

Audience du 20 janvier.

La cour s'est occupée des inculpés de la catégorie d'Arbois, de Besançon et de Marseille.

Dans la catégorie d'Arbois, elle a mis en accusation cinq inculpés, savoir : les sieurs Regnaud d'Epercy, avocat ; Froidevaux (Auguste), praticien ; Bouvard ; Goudot (Claude-René), cordonnier ; Lambert (Jean-Joseph), arpenteur.

Elle a mis hors de cause les sieurs Billecart (Louis-Nicolas), négociant en orfèvrerie ; Legnaud (Auguste-Jules), menuisier ; Tabey (François) ; Renault (Paul-Emile), amodiateur de l'octroi à Poligny, et Girard (Joseph), praticien.

Dans la catégorie de Besançon il n'y avait qu'un seul inculpé, le sieur Gilbert (Antoine) dit Miran, rédacteur en chef du *Patriote franc-comtois*. Il a été, comme le sieur Crépu, acquitté sur le chef de provocation à l'attentat par la voie de la presse à quelques voix de majorité, mais il a été mis en accusation comme complice dans l'attentat pour des faits étrangers à la presse.

La catégorie de Marseille comprend quatre inculpés. La cour n'a encore statué que sur deux d'entre eux, savoir : les sieurs Imbert (Jacques), gérant du journal le *Peuple Souverain*, et Maillefer (Pierre-Martin), un des gérants et rédacteurs du même journal. Elle les a mis l'un et l'autre en accusation, non pas comme provocateurs par la presse, mais comme complices dans l'attentat.

Demain, après avoir prononcé sur les derniers inculpés de Marseille, elle passera à la catégorie dite de Paris, comprenant 90 prévenus.

Il résulte des délibérations de la cour jusqu'à ce jour qu'il y a eu 81 mises en accusation et 90 non lieu.

L'audience a été levée à cinq heures et renvoyée à demain.

Dans l'assemblée des notables tenue le 20 courant, M. J^e Bodin a été élu président du tribunal de commerce, en remplacement de M. Victor Beaup.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

MARSEILLE, 20 janvier. — Le bulletin officiel de la journée du 19 annonce deux nouveaux cas de choléra, dont un très-douteux. Aujourd'hui il paraît y avoir eu quatre déclarations. Le vent qui a subitement remplacé la température humide et chaude de ces derniers jours a sans doute contribué à ces accidens.

C'est une bonne fortune pour la province que l'on ait publié les leçons d'astronomie du professeur Arago. Combien de gens vont se dédommager de n'avoir pu entendre les cours de ce savant célèbre, auquel ils croiront assister en lisant la reproduction fidèle de ses leçons. Commencement de décentralisation.

(Voir aux annonces.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 21 janvier.

La lettre de M. Hyde de Neuville vient d'ajouter encore à l'intérêt de la question de l'indemnité américaine qui est, au reste, la seule question à l'ordre du jour en France. En Espagne, la maladie de Mina paraît avoir relevé les espérances et ramené l'audace des insurgés de la Navarre et des provinces basques. En Angleterre, le ministère Peel attend la fin de la crise électorale et l'ouverture du parlement, pour savoir s'il peut se constituer définitivement avec ou sans modifications; l'espoir de l'accession de lord Stanley et des whigs purs au système d'une réforme modérée dans l'église et dans l'état, est aujourd'hui la seule ancre de salut des torys, c'est-à-dire que ce dernier parti abdiquerait ses principes pour conserver ses portefeuilles, et que son anéantissement politique aurait le caractère d'un suicide.

L'Est de l'Europe reste immobile et muet devant les querelles de l'Ouest, sauf à y prendre part si elles se compliquent.

— Le bruit a couru dans le Midi que M. Viennet venait d'être tué en duel à Paris, par M. Charamaule, comme lui député de l'Hérault. Immédiatement après cette nouvelle reçue, M. Mahul, encore tout froissé de sa défaite électorale au collège de Narbonne, est venu se recommander aux censeurs de Béziers qui, le même jour, recevaient une lettre et même, dit-on, des vers de leur très vivant député.

— La chambre attendait avec impatience le dépôt qui lui a été fait aujourd'hui, par le ministère, de tous les documents relatifs à la créance américaine des 25 millions.

On assure qu'un grand personnage s'est long-temps opposé à l'apport de ces pièces sur le bureau de la chambre, et le mot d'ordre de la camarilla est encore aujourd'hui: que c'est à la chambre à voir si elle veut ou non payer, mais qu'elle n'a pas à discuter le chiffre de la dette; il doit lui suffire de savoir que le roi est engagé, pour que le vote de la loi soit un devoir.

— Tandis que certaines personnes nient et que d'autres affirment l'existence des réclamations de la Russie contre la France, pour la dette de Pologne, le gouvernement vient de charger de l'examen de cette affaire, M. le baron Mounier, pair de France, en raison des fonctions qu'il a exercées en 1815 dans la liquidation des dettes étrangères de la France.

— La loi de douanes annoncée par M. Duchâtel au commencement de la session n'est point encore prête à être portée aux chambres.

Beaucoup de députés circonviennent le ministre pour obtenir de lui des modifications à son projet primitif dans l'intérêt spécial de leurs localités.

Il n'est pas probable que la loi soit présentée avant un mois.

— On calcule que la session actuelle devra durer environ jusqu'au mois de juin.

— Quelques personnes prétendent que la loi sur l'aliénation des biens domaniaux, portée avant-hier à la chambre des députés, a été sollicitée par des intérêts particuliers que la discussion doit mettre à nu.

— Quoiqu'aucune loi spéciale pour la construction des forts détachés ne soit encore présentée aux chambres, l'an dernier ont voulu que cette dépense leur fût proposée dans un projet séparé du budget de la guerre, le gouvernement donne suite à ses idées à ce sujet, et fait prononcer des expropriations.

— Dans notre correspondance d'hier, nous avons commis une erreur grave, mais bien involontaire, en annonçant, sur la loi d'un journal étranger mal informé ou mal intentionné, que la maison Treutzel et Wurtz et Richter de Londres était en faillite. Depuis long-temps cette maison étant dissoute et sa liquidation opérée, c'est de la maison A. Richter et comp^{te} que le journal allemand a entendu parler.

Cette erreur pouvant porter préjudice à la maison Treutzel et Wurtz, l'une des plus respectables de la librairie et qui n'a rien de commun avec la maison A. Richter et comp^{te} nous nous empressons de désabuser le public.

— Je reçois des nouvelles de la frontière, en date du 17. Les bulletins des carlistes ne sont nullement confirmés, du moins en ce qui concerne la prétendue extension qu'aurait prise l'insurrection.

BUREAUX DE LA CHAMBRE.

L'enquête sur les tabacs a rencontré fort peu de contradiction dans les bureaux.

Plusieurs commissaires déjà nommés appartiennent à la commission: ce sont MM. Roger, Golbery, Vivien, Martin (du Nord) et Dufaure. On peut espérer que les résultats de l'enquête ne seront pas stériles, et que la commission établira, par sa conduite, des précédents utiles à l'autorité de la chambre en pareille matière.

La question d'enquête soulevée par la proposition de l'honorable M. Martin (du Nord), au sujet du monopole du tabac, a été l'objet d'une discussion approfondie dans le sixième bureau.

Sans contester précisément le droit d'enquête à la chambre, MM. Dunant et Jaubert ont soutenu qu'il n'y avait pas nécessité de l'exercer en ce qui concernait l'impôt des tabacs; que c'était s'engager dans une voie dangereuse, empiéter sur l'administration, s'exposer à voir remettre successivement en question tous les impôts, enfin donner à la chambre des députés, déjà trop forte, eu égard aux deux autres pouvoirs, une trop grande influence sur la marche du gouvernement.

Ces objections ont été combattues avec beaucoup de force et de talent par M. Dufaure, MM. Charles Dupin, Etienne, Bignon (de la Loire-Inférieure), Tasseire, Aroux, Lallier, Estancelin, Desjoubert, ont parlé dans le même sens, et leur opinion a été partagée par la grande majorité du bureau qui n'a donné qu'une voix à chacun des deux adversaires de la proposition et a nommé M. Dufaure pour son commissaire.

A l'occasion du projet de loi présenté par le ministre des finances, relatif aux terrains domaniaux usurpés, M. Isambert a vivement signalé, dans le second bureau, les abus que pourrait entraîner la faculté de concession demandée par le gouvernement; malheureusement, beaucoup de membres de l'opposition ne s'étaient pas rendus aujourd'hui dans ce bureau; M. Isambert n'a été soutenu que par M. Luneau, et un commissaire ministériel a été nommé.

Discussion du budget.

Aux renseignements que nous avons donnés hier, le *Messenger* ajoute les suivants:

6^e bureau. L'énorme budget de la guerre a été sévèrement discuté. L'on a paru généralement d'accord sur les vices des dépôts de remonte qui, sans aucun avantage pour l'agriculture, fournissent à la cavalerie les chevaux à un prix si élevé, environ 1,075 francs. L'agriculture et le trésor auraient tout profit à ce que les corps fussent chargés d'acheter eux-mêmes leurs chevaux de remonte; ce qui se passe pour la gendarmerie, et ce qui se passait pour les gardes-du-corps en fournit la preuve.

La marine demande une augmentation d'effectif pour le service des colonies de 676,288 f. Le bureau à ce sujet a envisagé la question des noirs des Antilles, qui est grave en présence de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, et de l'affranchissement de St-Domingue.

Alger s'est représenté au budget de la guerre avec une dépense de 22,725,000 f.; l'effectif est porté à 28,282 hommes, quoique la commission d'Afrique l'ait réglé dans son rapport à 21,000.

M. Desjoubert a présenté les considérations contraires à la colonisation telles qu'il l'avait déjà fait à la chambre l'an passé; le bureau a pensé qu'il ne fallait pas dépasser les vues de la commission d'Afrique.

La discussion s'est portée aussi avec soin sur des modifications aux droits d'enregistrement, sur la fabrication du sucre de betterave, sur les pensions pour services civils, et sur les bourses données dans les collèges.

Plusieurs idées d'ordre ou d'économie sur ces diverses matières ont été recommandées aux commissaires.

9^e bureau. Le 9^e bureau a rejeté à la presque unanimité l'allocation demandée pour l'augmentation du traitement des conseillers à la cour de cassation, et proposé comme moyen utile d'économie, la réduction des membres des cours royales.

La question des nominations aux évêchés vacants, non compris dans le concordat de 1801, a été agitée avec vivacité; on a rappelé que ces nominations étaient interdites au gouvernement par la loi du budget de 1832, mais plusieurs juristes ont fait remarquer que la constitution n'en avait rien dit, et qu'il n'y avait rien de contraire à la constitution à ce que le gouvernement eût le droit de faire ces nominations. Le bureau a décidé qu'il ne fallait pas dépasser les vues de la commission d'Afrique.

M. Passy et M. Larabit ont répondu qu'un vote de chiffre ne pouvait abroger un article formel de loi; que si le gouvernement voulait nommer légalement aux évêchés vacants, il fallait qu'il demandât en termes formels et précis l'abrogation de la loi qui lui déplaît.

La question de l'illégalité des nominations et d'économie à faire sur le chapitre des évêchés, a été recommandée aux commissaires.

L'utilité du conseil royal de l'instruction publique a été fortement contestée; plusieurs membres se sont aussi élevés contre l'intervention des agents de finances dans la perception des droits universitaires.

MM. Larabit et de la Redorte ont combattu vivement le projet du ministre des finances relativement à la conversion du fonds d'amortissement.

Le budget du ministère des affaires étrangères a été l'objet d'un examen sévère de la part de M. Biguon, qui a surtout signalé la légèreté avec laquelle les ministres de ce département dépassent les crédits spéciaux fixés par les chambres.

L'honorable membre a cité notamment les frais de courriers, pour lesquels, encore en 1834, le ministre s'est fait délivrer, en l'absence des chambres, un crédit supplémentaire qui doublait l'allocation primitive.

Il a fait de sages observations sur l'usage qui existe dans le ministère des affaires étrangères, contrairement à ce qui se fait pour les autres services, de conserver un traitement aux agents qui ne sont plus en activité.

Malgré les réclamations pressantes d'un membre, la majorité du bureau n'a pas paru comprendre l'importance des questions qui se rattachent aux canaux et chemins de fer.

L'examen du budget de la guerre a été éclairé surtout par les observations de MM. Passy et Larabit.

Ces deux députés ont insisté principalement sur la nécessité de l'institution d'une réserve, sur l'abolition du cumul du traitement des maréchaux de France avec celui de plusieurs fonctions largement rétribuées, telles que celles de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, de gouverneur des Invalides, de ministres, etc.; ils ont critiqué aussi la surabondance des maréchaux-de-camp.

Le chapitre VIII (de la solde), qui s'élève à 125 millions, a soulevé une longue discussion.

M. Mathieu de la Redorte a demandé qu'il fût subdivisé en un plus grand nombre de chapitres spéciaux, afin que son examen devint plus facile et plus efficace.

M. Passy pense que les déductions qui sont faites sur ce chapitre, pour incomplet de corps, ne sont pas assez fortes, et qu'il peut en résulter de graves abus dans un chapitre aussi important. Il a fait observer en outre que les autres ministres pourraient aussi présenter de semblables déductions pour incomplet, et qu'il en résulterait sans doute de notables économies.

M. Sapey fait ici cette curieuse révélation, qu'il était impossible à la cour des comptes d'examiner les états de solde; il y aurait donc ici une malheureuse lacune dans le contrôle de nos dépenses; elle est digne de l'attention du législateur.

M. Larabit a demandé que, si les complications politiques ne permettaient pas encore de réduire l'armée au-dessous de 310 mille hommes, elle fût employée en partie à de grands travaux d'utilité publique; plusieurs exemples ont été cités à l'appui de cette opinion; mais le bureau ne s'est pas prononcé.

Le ministère de la marine a été examiné dans la séance d'aujourd'hui. L'utilité de l'établissement de la Chaussade a été contestée; on a pensé que les câbles en fer, à la fabrication desquels il est aujourd'hui exclusivement consacré, pouvaient être fabriqués par le commerce; la question des primes et des fers étrangers s'est aussitôt rattachée à cette proposition.

On a parlé de lustres et de candélabres qui auraient été achetés pour le directeur de cet établissement, et qui auraient coûté 7,000 fr.

Sur la question d'Alger on s'est réuni pour demander l'impression d'un grand nombre de pièces.

Le bureau a encore à examiner les budgets des finances et des recettes; le non-nommé probablement ses commissaires que mercredi ou jeudi.

Les 1^{er}, 3^e, 5^e et 9^e bureaux ont continué aujourd'hui l'examen du budget.

Dans le 5^e, et surtout dans le 3^e, dont M. le maréchal Clauzel fait partie, la discussion s'est principalement portée sur la question d'Alger. La nécessité d'un nouveau système de colonisation, qui réduisit les dépenses à la charge de la France, et rendit la colonie productive, a été généralement reconnue. M. Dumon a soutenu, dans le 5^e bureau, qu'il fallait en revenir au système d'une occupation limitée à trois ports.

Dans ce même bureau, un député a vivement blâmé le brusque licenciement de l'école Polytechnique, et signalé ce qu'il y avait d'immoral à jeter ainsi tout d'un coup les élèves sur le pavé de Paris, la plupart loin de leurs familles, les uns sans argent, d'autres avec trop pour ne pas céder à de dangereux entraînements. Le vœu a été exprimé que l'école Polytechnique rentrât dans les attributions du ministère de l'intérieur.

La commission du budget ne sera pas complète avant jeudi ou vendredi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Séance du 21 janvier

(Présidence de M. Dupin aîné.)

La séance est ouverte à deux heures moins dix minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Les bancs des légitimistes sont déserts.

MM. Duchâtel et Duperré sont au banc des ministres.

M. le président donne communication d'un message de M. le ministre des affaires étrangères qui adresse à la chambre une liasse de titres, pièces et documents relatifs au traité des Etats-Unis. Il y a, dit M. le président, des pièces qui ont un caractère général et d'autres un caractère particulier. Si la chambre appuie ma proposition, je ne ferai imprimer et distribuer, avant l'examen, que les pièces qui ont un caractère général.

Un membre demande l'impression de toutes les pièces communiquées.

La chambre consultée ordonne cette impression qui aura lieu ainsi que la distribution.

L'admission de M. Bureau de Puzy, élu à Lapalisse (Allier), est prononcée; il prête serment.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Anisson-Duperron, sur le défrichement des bois et forêts.

M. Ladouette dans un discours écrit que la chambre n'écoute pas, s'oppose à l'adoption de la proposition.

M. le président annonce que la discussion générale est fermée.

M. le général Valazé a la parole sur l'art. 2 du projet de loi. Il propose un amendement ayant pour objet de soumettre le défrichement des bois et forêts à l'investigation du ministre de la guerre; (Murmures.) M. Valazé se fonde sur ce que dans la Zone frontière et dans la Corse surtout le défrichement des bois serait une mesure désastreuse en cas de guerre.

M. Demaigay partage l'avis du général Valazé en ce sens qu'un pays de forêts comme un pays de montagnes ou de marais offre plus que tout autre des facilités à la défense. Cependant il ne pense pas qu'on puisse, avec justice, établir une exception dans la loi au détriment des habitants de la frontière dans une zone plus ou moins large; etc. Cette considération le force, dit-il, à repousser l'amendement de M. Valazé.

Il est 4 heures 1/2.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. le baron Pasquier.)

Séance du 20 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté.

M. Humann occupe seul le banc des ministres.

L'ordre du jour est le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 1,950,000 fr., pour subvention aux fonds de retraite du ministère des finances.

La parole est à M. Villemain. Messieurs, dit-il, la commission dont je suis l'organe, a désiré que son rapport vous fût immédiatement présenté. Il s'agit en effet d'une dette incontestable et d'un soulagement attendu avec impatience.

M. le rapporteur retrace la situation actuelle de la caisse des fonds de retraite du ministère des finances; il rappelle leur insuffisance et la suppression du paiement des pensions qui en a été la suite. C'est en présence de cet état de choses, dit-il en terminant, que la chambre des députés a voté d'urgence le projet dont nous venons aujourd'hui vous proposer à l'unanimité la prompt adoption.

M. Rousseau demande que la chambre procède sur le champ à la délibération.

Plusieurs voix: Le règlement s'y oppose.

M. Dejean: Je propose à la chambre de s'occuper de ce projet immédiatement après son vote sur la loi des 360,000 fr.

M. le président: S'il n'y a pas d'opposition, (non! non!) la chambre fixe la discussion à jeudi prochain.

Il est une heure trente cinq minutes, la séance est levée.

La chambre se forme en cour de justice.

NOUVELLES.

On assure que M. le ministre de la guerre veut rétablir un certain nombre d'usages de l'empire. Une des premières réformes qui seraient opérées seraient celle-ci: Les maréchaux de-camp redeviendraient, comme sous Napoléon, généraux de brigade, et les lieutenants-généraux, généraux de division.

— Pour remplir le découvert de la dette flottante, le trésor délivrerait des bons royaux à 2 p. 0/0 à l'échéance de trois mois, à 2 1/2 à six mois et à 3 p. 0/0 à un an; l'escompte vient d'être réduit à 2 p. 0/0 pour les bons à six mois et à 2 1/2 pour ceux à un an. On n'en délivre plus à trois mois.

Ce fait semble indiquer que les capitaux particuliers ne se portent pas sur les spéculations industrielles et commerciales.

Dans ces circonstances, la banque de France maintient son escompte à 4 p. 0/0 et concourt par là à entretenir la stagnation des affaires.

— On mande de Tarbes:

La dissolution de la garde nationale de Tarbes avait eu pour

but d'éloigner du poste de commandant un homme dont les opinions politiques étaient vues de fort mauvais œil par l'autorité supérieure. Les nouvelles élections, en investissant de nouveau M. Deville du commandement de cette milice, ont rendu inutiles les efforts du gouvernement pour obtenir un choix moins hostile.

— Le public s'occupe à Rome d'un chemin de fer qui sera établi d'Ancone à Civita-Vecchia, et qui devra passer près de Rome. Plusieurs capitalistes étrangers ont présenté le projet au gouvernement. Les conditions sont très avantageuses pour le pays, et des sommes considérables sont en disponibilité pour son exécution. Le gouvernement a déjà plusieurs fois discuté cette question; mais il n'a encore été pris aucune résolution.

On ne saurait nier qu'une pareille réunion entre ces deux principaux ports serait d'une grande importance pour le commerce. La route par mer, autour de la pointe du cap méridional d'Italie, est très longue, sans compter les périls qu'offre la navigation de la mer Adriatique.

(Gazette d'Augsbourg.)

— Les précautions militaires continuent à Paris à petit bruit. On dit qu'il existe dans les dépendances du musée d'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin, un grand dépôt de canons, caissons, mortiers, obusiers et autres instruments de guerre, et, en outre, des ateliers considérables. Tous les jours cet établissement voit augmenter son importance. Il s'agit en ce moment de l'agrandir; pour cela M. le ministre de la guerre vient d'ordonner la construction dans la grande cour d'un vaste bâtiment dont l'entreprise sera adjugée au rabais, à l'Hôtel-de-Ville, le 9 février prochain.

(Quotidienne.)

— La pensée des forts détachés est décidément une pensée immuable. On l'exécute en 1835 avec une activité nouvelle. Des formalités judiciaires ont encore été remplies au nom de l'état, au parquet du procureur du roi, les 8 et 10 janvier, pour acquisitions de parcelles de terre comprises dans les périmètres du fort de Nogent, de la redoute de Fontenay et des travaux de fortifications à exécuter sur le territoire des communes de Belleville et de Montmartre. (Idem.)

— D'après les dernières nouvelles de Tripoli de Barbarie, les insurgés de la campagne continuent à menacer la ville; ils ont exécuté de grands travaux de fortifications pour se mettre à l'abri d'un coup de main par mer, et des sorties que pourraient faire les troupes bloquées dans la ville. Ils font rigoureusement respecter le blocus, et ils tirent sur tous les bâtiments marchands qui veulent s'approcher de la ville, quelque soit le pavillon sous lequel ils naviguent. Leur persistance donne de vives inquiétudes au pacha de la ville. L'envoyé de la Porte est toujours à Tripoli.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

On écrit d'Alby (Tarn), sous la date du 12 janvier: Un crime horrible, digne de la scélératesse des Mingrat et des Contrafato, vient de se commettre à Valence département du Tarn, et révolte d'indignation ces contrées.

M..., vicaire, âgé d'environ 30 ans, après s'être fait expulser, par son inconduite, de Lavar et de Villeneuve, fut envoyé pour desservir la paroisse de Valence. Dans cette nouvelle résidence, il se croit débarrassé pour toujours de cette surveillance qui l'importunait si fort, et il s'attache particulièrement à faire connaissance avec ses jeunes ouailles. L'une d'entre elles, Mlle F..., fixe surtout son attention: c'est une jeune personne de 18 ans, d'une douceur angélique; il la voit, s'en empare, et ne la quitte plus. Dans les entretiens secrets qu'il se ménage avec elle, il lui fait entendre tout d'abord qu'elle est damnée si elle ne s'empresse de faire distribuer quelques aumônes et dire des prières. Tout épouvantée d'une telle prédiction, elle lui dit quelle est bien malheureuse, qu'elle est sans argent et ne sait comment s'en procurer; il lui indique une vieille veuve dont il était le conseiller, l'assurant qu'elle lui en prêtera; et aussitôt Mlle F... de courir lui en demander et d'apporter à son directeur tout ce qu'elle peut obtenir. Dès ce moment, pour la récompenser sans doute de sa générosité, il la fait communier au moins une fois chaque semaine.

Un jour, le vicaire fait venir dans sa chambre sa jeune pénitente, et s'enferme avec elle; il redouble d'efforts pour exalter entièrement son imagination déjà si faible. Il lui dit que les aumônes et les prières sont insuffisantes pour gagner le ciel; que les plus grands saints ont souffert les plus grands tourmens, qu'elle doit purifier son corps, faire de grandes pénitences. A cet effet, jaloux de mettre lui-même la main à l'œuvre: il commence par lui brûler, avec un fer rouge, le bout de la langue, de cette langue, dit-il, qui commet tant de médisances et de calomnies; puis, sans plus de façons lui faisant quitter un à un tous ses vêtements, il prend des charbons ardens et les lui fait presser entre les jambes jusqu'à ce qu'ils soient éteints. Ensuite il lui recommande de se retourner, ce que la jeune fille exécute avec la plus grande docilité, et à plusieurs reprises il lui applique sur une partie du corps que nous ne nommerons pas, un tison enflammé.

Tandis que la pauvre fille, en proie à des tourmens aussi affreux, poussait des gémissemens à fendre le cœur, l'infâme s'enivrait des jouissances que son esprit infernal et sa passion brutale lui suggéraient.

Avant de la renvoyer, il voulut lui faire éprouver encore un dernier supplice: il fait rougir au feu par un raffinement de fanatisme, un christ de bronze, et le lui appliquant sur le sein, il y grave deux croix en pénétrant fort avant dans les chairs. Il congédie alors sa malheureuse victime, après s'être fait promettre, toutefois, un secret absolu sur ce qui venait de se passer.

Quelques jours s'écoulent: triste, souffrante, Mlle F..., dont la tête était vraisemblablement tout à fait égarée, se présente de nouveau chez le vicaire; celui-ci n'avait point perdu son temps, il avait eu soin de faire préparer des cilices affreux, tout garnis de pointes; il lui ordonne de les mettre sur la chair; la jeune fille ne sait qu'obéir; mais elle ne devait point survivre à cette dernière épreuve.

L'infortunée se retire dans la maison de ses parens, d'où elle ne ressort plus: impatient de savoir où elle en était de sa vie, M... se décide à l'aller voir; il la trouve seule, assise auprès du feu; elle lui dit qu'elle ne peut supporter plus long-temps ces cilices. Tu n'as pas encore assez souffert pour gagner le ciel, lui dit-il en la prenant et l'agitant avec force à l'endroit du corps où elle portait les cilices, et il se retire.

Quelques jours après, Mlle F... ne pouvant plus résister aux douleurs auxquelles le malheureux l'a vouée, se met au lit toute habillée; ses parens s'en aperçoivent, et lui font quitter ses vêtements; mais qu'elle ne fut point leur surprise, lorsqu'ils lui trouvèrent collés sur la peau ces cilices! Ils les enlevèrent avec le plus

grand soin; son corps ne faisait plus qu'une vaste plaie. Trois jours après, l'infortunée mourut. Ses parens ont appris de sa bouche même, quelques instans avant sa mort, que c'était M... qui l'avait ainsi martyrisée.

» En apprenant qu'ils se disposaient à porter plainte, M... avait pris la fuite; mais la justice, instruite de ce crime, avait donné des ordres et son signalement; et il a été arrêté à Lavar, d'où un gendarme l'a amené hier à Alby, dans une voiture, les menottes aux poignets. (La Patrie, journal de Toulouse.)

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Des lettres de Pampelune, du 13, confirment, le passage de l'Ebre par les bandes d'Eraso, la surprise du bataillon provincial de Grenade, et le meurtre des sept officiers fusillés en vue de Bilbao. Ces lettres ajoutent que, la veille, une forte colonne avait été dirigée sur Lumbier, où quatre bataillons carlistes avaient pris position, et que, le jour même, Mina quittait la ville pour se mettre à la tête des troupes et diriger l'attaque en personne.

C'était cette même date du 13 que portait le dernier bulletin publié par le journal du soir, et annonçant que la santé de Mina s'était améliorée. Malheureusement, nous croyons être certains que des dépêches télégraphiques postérieures ont appris au gouvernement que ce général avait éprouvé une rechute, et que son état était plus alarmant que jamais.

A ces nouvelles, nous ajouterons d'après le Journal de Paris, ce qui suit:

D'après le bulletin carliste dont nous avons parlé hier, le bataillon provincial de Grenade aurait été fort maltraité; le colonel (le marquis de Campo-Verde) n'aurait pu sauver que peu de monde.

Il est évident qu'il y a dans ce bulletin, comme dans tous ceux des carlistes, beaucoup d'exagération. Il paraît certain cependant que le bataillon de Grenade a été en effet surpris par Erasos, et qu'il a éprouvé des pertes assez fortes.

Mina vient d'organiser 19 bataillons pour former l'armée active. On espère toujours qu'il en prendra bientôt le commandement.

Des lettres de Madrid, en date du 11, annoncent que la crainte d'un changement de ministère a donné dans l'opinion publique une nouvelle force à MM. Martinez de La Rosa et Toréno.

Voici maintenant ce que publie la Gazette de France:

Les lettres de Lisbonne annoncent que la maladie de dona Maria est très grave, et elles parlent de bulletins de sa santé qui sont fort alarmans.

Il est arrivé, assure-t-on, des lettres de Madrid du 13, dans lesquelles il est toujours question du départ de Llander pour Pampelune; mais on ajoute que Mina, instruit de son prochain remplacement, avait montré beaucoup d'humeur et ne paraissait pas disposé à céder son commandement au nouveau ministre de la guerre.

SUÈDE. — Classification des partis politiques. — CHRISTIANA, 20 décembre. — Nos feuilles publiques cherchent à s'orienter à l'égard des partis qui divisent la Suède et que l'étranger n'a pu comprendre. On a lu dans le Morgen-Blad l'opinion du baron Klingsporr, de l'ordre de la noblesse, lors de sa proposition pour le scrutin ouvert; il déclarait que l'opposition était exploitée par le ministère pour se soutenir entre les divers ordres: on trouve dans l'Afton-Blad qu'il existe maintenant deux partis dans le conseil d'état, l'un des vieillards se composant du comte de Rosen-Blad, Löwenheim, Lagerbjelke, rédacteur de la gazette d'état, et Mörner, qui combattent toute réforme et toute concession, et qui regardent la liberté de la presse comme le plus grand mal du pays. L'organe de ce parti est la Minerve de Suède; l'autre parti se compose du comte Wetterstedt: ce parti qui préside le comte, est un parti de fusion; ces hommes concilians veulent bien quelques réformes dans le sens du juste-milieu. Ce qui est singulier, dans cet état des esprits, c'est que le comte de Prahlé, qui gouverne l'état, n'appartient à aucune de ces fractions.

((Journal allemand de Francfort))

VARIÉTÉS.

LETRE SUR L'AMÉRIQUE.

Pittsburg, 24 novembre 1834.

Il y a soixante-seize ans, jour pour jour, qu'une poignée de Français évacuèrent tristement un fort situé à la pointe d'une langue de terre, là où l'Alléghanie et le Monongahela, confondant leurs eaux, forment l'Ohio. Les Français, avec leurs fidèles alliés les Indiens, avaient fait une vigoureuse résistance; ils avaient vaincu l'expédition de 1754 et obligé Washington, alors lieutenant-colonel des milices virginiques, à rendre le fort Necessité. Ils avaient détruit l'armée du présomptueux Braddock et répandu dans les colonies anglaises une terreur dont le souvenir ne s'est point effacé encore. Mais la destinée de la France était alors aux mains de celui de ses rois qui sera jugé le plus sévèrement au tribunal de l'histoire. Sous le règne de ce prince débauché et égoïste, la France, sacrifiée à des intérêts de ruelle, humiliée au dedans, devait aussi l'être au dehors. Les Français furent donc contraints d'abandonner le fort Duquesne. Ce jour-là, le 24 novembre 1758, fut anéanti un des plans les plus magnifiques qui aient jamais été conçus.

La France était alors en possession du Canada et de la Louisiane. Nous étions maîtres alors des deux plus beaux fleuves, des deux bassins les plus vastes et les plus riches de l'Amérique septentrionale, celui du Saint-Laurent et celui du Mississippi (1). Entre ces deux bassins la nature n'a point élevé de séparation; tellement que dans la saison des grandes eaux il y a une communication non interrompue, fort imparfaite il est vrai, de Québec à la Nouvelle-Orléans, et un bateau parti de l'embouchure du Saint-Laurent, qui serait remonté jusqu'au fond du lac Michigan, pourrait aller passer dans le lit de l'Illinois, et continuer ensuite sans obstacle jusqu'aux bouches du Mississippi. Le plan de nos héroïques pionniers,

(1) La vallée du Mississippi est au moins huit fois aussi étendue que la France. Elle renferme vers l'extrême Ouest beaucoup de terrains fort pauvres. La portion la plus fertile, aujourd'hui habitée, comprend les Etats d'Alabama, Mississippi, Louisiane, Ohio, Indiana, Illinois, Missouri, Kentucky, Tennessee, une partie de la Pensylvanie et de la Virginie, les territoires de Michigan et d'Arkansas, et une partie de celui de la Floride, occupe un espace presque quadruple de la France.

La vallée du Saint-Laurent couvre un espace triple de la France.

prêtres, marins et soldats, avait été de former dans cette vallée à double issue un empire de la Nouvelle-France. Il est hors de doute que cette idée avait arrêté l'attention de Louis XIV, et elle avait reçu un commencement d'exécution, par l'établissement d'une chaîne de postes dont les sites avaient été admirablement choisis.

Il n'y a pas de contrée au monde qui renferme en aussi grande abondance des terres de qualité supérieure; il n'y en a pas qu'offre des communications naturelles comparables au réseau de fleuves et de rivières navigables qui arrosent la grande vallée centrale de l'Amérique du Nord. Il n'y en a pas qui soient plus salubres; car à part un petit nombre de cantons sujets aux fièvres d'automne, et que la culture assainit rapidement, l'on ne trouve dans cette vaste contrée que deux points infectés, la Nouvelle-Orléans et Natchez, où la fièvre jaune fait son apparition à peu près périodiquement pendant quelques mois chaque année. Les sommes absorbées par une des guerres impolitiques qui ont signalé le règne de Louis XV, eussent probablement été suffisantes pour assurer l'exécution de ce noble projet. Mais l'entreprise, poussée avec un dévouement et une sagacité admirable de la part des agents locaux, ne trouvait qu'indifférence chez les ministres, dont la grande affaire était de savoir quelle serait pour le lendemain la sultane favorite du roi très chrétien. La prise du fort Duquesne fut bientôt suivie de la conquête du Canada par l'Angleterre; et en 1763, par le traité de Paris (les traités de Paris ne nous portent pas bonheur), la France donna sa démission pleine et entière avec une abnégation et un découragement dont les exemples sont si rares dans les annales anglaises et si fréquents dans les nôtres, cédant d'une main le bassin du Saint-Laurent et la rive gauche du Mississippi à l'Angleterre, et la rive droite du grand fleuve à l'Espagne.

Ainsi il arriva que l'empire de la Nouvelle-France, comme tant d'autres superbes projets éclorent sur le sol de notre patrie, n'a jamais existé que sur le papier, ou dans les espérances de jeunes officiers pleins d'audace et de perspicacité, et de missionnaires intrépides, héros sans nom les uns et les autres, dont le souvenir n'est honoré que dans le wigwam de quelque pauvre Sachem.

Fort Duquesne est maintenant Pittsburg; j'y ai pieusement cherché quelques débris de la forteresse française, mais en vain. Il n'y a plus sur l'Ohio une pierre ni une brique attestant que la France y a été souveraine.

Pittsburg est aujourd'hui essentiellement pacifique. Si l'on y voit encore des canons et des boulets, c'est parce qu'un peuple marchand se fait une règle de fournir le marché de tous les articles pour lesquels il y a demande. Ce sont des canons tout neufs et des boulets sortant du moule à la disposition du sultan Mahmoud ou de l'empereur de Maroc, tout aussi bien qu'à celle du gouvernement des Etats-Unis, moyennant finances. Pittsburg est une ville manufacturière, qui sera un jour le Birmingham de l'Amérique: Aussi a-t-on donné le nom de Birmingham à l'un des villages qui l'environnent. Pittsburg est entouré comme Birmingham et Manchester d'un nuage noir qui, s'échappant en tourbillons des fonderies et des forges, des verreries, des cheminées de toutes les manufactures et de toutes les maisons, retombe en flocons de suie et se dépose sur les habitations et sur les faces des habitants. Pittsburg est bien loin d'être aussi peuplé que Birmingham (2); mais proportionnellement, il offre plus d'activité. Nulle part au monde l'on n'est aussi régulièrement et continuellement affairé qu'à Pittsburg. Je ne crois pas qu'il y ait sur la terre, y compris les Etats-Unis où en général l'on donne fort peu de temps au plaisir, une seule ville où l'idée de s'égarer et de se divertir traverse moins souvent les cervelles. Il n'y a d'interruption aux affaires pendant six jours de la semaine que dans l'intervalle de trois repas dont le plus long dure dix minutes; et le dimanche, aux Etats-Unis, au lieu d'être, comme chez nous, un jour de distraction et de gaieté, est, selon la coutume anglaise renforcée par les Anglo-Américains, scrupuleusement consacré à la prière, au recueillement, au silence. Par cette énergique application au travail qui est commune à tous les âges et à toutes les classes, et grâce aux nombreuses machines où la vapeur travaille comme un docile esclave, la population de Pittsburg crée des masses de produits hors de proportion avec le chiffre qui la représente. La nature, le volume et le poids des produits manufacturés à Pittsburg, rend cette disproportion très apparente encore. Car soit que l'industrie américaine encore novice n'ait pu atteindre encore le fini qu'exigent les objets de luxe, soit parce que les Américains ont eu le bon sens de comprendre du premier coup que la fabrication des objets de première nécessité ou essentiellement utiles, est plus profitable que celle des colifichets dont la civilisation aime à se parer partout où il y a de la richesse et là aussi où il n'y en a pas, l'on ne travaille à Pittsburg que dans le genre commun, et même comparativement à d'autres centres manufacturiers des Etats-Unis. L'on peut dire qu'en général à Pittsburg l'on s'attache plus au fond qu'à la forme, à la solidité qu'à l'éclat.

Quoique Pittsburg soit en ce moment la première ville manufacturière de l'Union, il est loin encore de ce qu'il est destiné à devenir. Assis au centre d'une formation houillère fort étendue, il a le minéral de fer à proximité, et le pays qui s'étend à l'est de Pittsburg fournit beaucoup de fonte qui vient à Pittsburg se convertir en fer malléable ou se mouler sous formes de machines, d'appareils et d'outils de toute espèce. Le charbon et le fer sont les deux éléments primitifs d'une grande industrie. L'un est la force, l'autre est le levier avec lequel la force exerce sa faculté génératrice.

Les fabriques de Pittsburg ont donc sous la main les matériaux nécessaires pour se multiplier et s'étendre, et le débouché est plus illimité encore; car le bassin du Mississippi leur est ouvert avec toutes ses vallées latérales qui seraient sur notre continent des bassins de premier ordre.

Chez ces populations qui pullulent et qui croissent aussi rapidement en aisance qu'en nombre, il y a place indéfinie pour les machines, les fontes, fers, clous, verreries, quincailleries, poteries et étoffes de Pittsburg. Il faut des haches pour abattre les forêts primitives, des scies pour les débiter en planches, des socs de charrue et des bêches pour féconder le sol défriché. Il faut des machines à vapeur pour cette gigantesque flotte de steamboats qui vont et viennent sur les eaux de l'Ouest. Il faut des ferrures et des clous pour bâtir les maisons de ces nouveaux propriétaires; il faut de la cérase pour les peindre au dedans et au dehors; il faut du verre pour les éclairer, et il faut à ces nouveaux ménages des ustensiles et du linge, car ici tout le monde veut du Comfort (3).

Ainsi Pittsburg commence à être ce que sont Birmingham et St-Etienne, et ce que seront en France diverses localités de l'Avey-

(2) La population de Pittsburg et de ses divers faubourgs ne dépasse pas 20,000 habitans.

(3) En 1762, la vallée du Mississippi contenait, abstraction faite des indiens, moins de 100,000 habitans.
En 1790, elle comptait environ 2,624,963
En 1820 4,231,950
En 1830

ron et du Gard par exemple, quand nous serons un peuple plus entreprenant, et quand au lieu de tout attendre du gouvernement, nous nous déciderons à nous aider nous-mêmes pour mettre au jour les trésors enfouis dans le sol de notre belle France; c'est ainsi qu'on l'appelle partout au dehors. En outre Pittsburg est et doit être une ville commerciale, un marché. Il est à la tête de la navigation à la vapeur sur l'Ohio, et ainsi il est, soit directement soit indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire des cités centrales de Cincinnati et de Louisville, l'entrepôt naturel entre le haut et le bas pays.

L'Etat de Pensylvanie n'a rien épargné pour lui assurer et pour développer tous les avantages résultant de cette position. Il a fait de Pittsburg l'un des pivots du système de communications qu'il a entamé avec tant d'audace et poursuivi avec tant de persévérance (4).

Pittsburg est lié à Philadelphie par une ligne de canaux et de chemins de fer longue de cent-cinquante-huit lieues. Les ramifications des canaux de la Pensylvanie lui rattachent les points essentiels de cet Etat. Une communication directe avec le lac Érié lui manque, il est vrai, encore; mais il l'aura prochainement. Le tracé est fait, la compagnie organisée; les travaux commenceront dans quelques jours.

Un chemin de fer de cent lieues de long est projeté entre Baltimore et l'Ohio; il est déjà achevé sur un tiers de son cours. La législation de Pensylvanie a imposé à la compagnie la condition de placer à Pittsburg l'extrémité occidentale de sa ligne.

Un beau canal, dont le tracé et les devis sont l'ouvrage du général Bernard, doit lier par Washington la baie de Chesapeake à l'Ohio; la même clause lui a été imposée au profit de Pittsburg.

Pittsburg est du petit nombre des villes américaines qui doivent leur naissance à la guerre. C'était d'abord un fort de la ligne française; ça été ensuite une forteresse anglaise contre les sauvages; et, en 1781, Pittsburg se composait d'un très petit nombre de maisons placées sous la protection du canon du fort Pitt. L'origine de Cincinnati est la même; l'un et l'autre ont commencé par une citadelle. Mais plus heureux que quelques-unes de nos métropoles commerciales, telles que le Havre, qui étouffe dans l'enceinte de ses fortifications comme dans une chemise de force, Pittsburg et Cincinnati ont fait disparaître les traces de leur première destination. Il ne reste du fort de Pitt, que les Anglais avaient construit, un peu au dessus du fort Duquesne, qu'un petit magasin converti en maison d'habitation; il reste aussi à Pittsburg, de l'époque guerrière (ce sont ici les temps fabuleux), le nom d'une petite rue qu'on appelle *Allée de la Redoute*, à cause d'une batterie qui avait été placée là pour balayer le cours du Monongahela.

À Cincinnati, le fort Washington a été rasé; sur le sol qu'il occupait, s'élève maintenant un bazar bâti par M^{me} Trollope. Ce n'est pas un des moindres exemples de la métamorphose éprouvée par l'Amérique depuis un demi-siècle, que la comparaison entre le procédé par lequel les villes s'y fondaient alors et le mode actuel de les faire sortir de terre.

Il y a quelques semaines, je visitais en Pensylvanie le district d'où l'on extrait l'anthracite, charbon minéral, le plus commode des combustibles (5), qui est actuellement d'un usage universel tout le long de l'Atlantique, depuis Washington jusqu'à Boston, et dont la substitution au bois a produit une révolution domestique. Il y a six ou sept ans, lorsque l'usage de ce précieux combustible prit une rapide extension, le sol qui le renferme devint l'objet de spéculations prudentes d'abord, puis démesurées, puis extravagantes.

Les spéculateurs traçaient des villes sur le terrain à l'envi les uns des autres. J'ai les plans détaillés, avec les rues tracées au cordeau, et de belles places publiques soigneusement réservées, de telle ville qui n'a pas même une rue, de telle cité qui compte trois maisons à peine. Cet agiotage effréné a produit pourtant une ville de trois mille âmes, Pottsville, sept ou huit chemins de fer grands et petits, des embranchemens de canaux, des bassins, et des exploitations souterraines assez prospères. Quant aux prétendues métropoles, plusieurs d'entre elles sont des villages qu'on trouve florissans lorsqu'on renvoie aux *Mille et une nuits* les rêves de leurs fondateurs.

Dans cette région des mines d'anthracite, ou dans les districts manufacturiers des Etats du nord-est, ou le long des canaux de l'Etat de New-York, un voyageur a plusieurs fois par jour occasion de voir comment ici se créent aujourd'hui les villes. L'on bâtit d'abord une vaste auberge, avec colonnade en bois, véritable caserne

(4) L'Etat de Pensylvanie, à l'époque où il a entrepris ses travaux publics, ne comptait qu'un million d'habitans. Il a trouvé cependant le moyen de subvenir par son crédit ou par l'impôt à une dépense qui est de cent cinquante à cent soixante millions.

(5) L'anthracite de Pensylvanie ressemble au charbon de Fresnes (Nord), dont il vient à Paris une petite quantité. On ne peut l'employer avec avantage que dans des cheminées ou des poêles d'une construction particulière, quoique fort simple.

où tous les mouvemens, lever, déjeuner, dîner et souper, s'opèrent au son de la cloche, avec une précision, un ensemble et une rapidité militaires et dont le *landlord* est de droit général ou au moins colonel des milices.

La buvette (*bar-room*) de l'auberge, est à la fois la bourse où se passent des centaines de marchés, sous le charme d'un verre de *wiskey* ou de *gin*, et le club qui retentit des discussions politiques, et où se préparent les élections civiles et militaires. A peu près en même temps un bureau de poste est établi. Dans les premiers temps, c'est d'ordinaire le *landlord* qui fait les fonctions de *postmaster*. Dès qu'il y a quelques maisons, une église est fondée aux dépens de la communauté naissante, ainsi qu'une école; et peu à peu une banque vient compléter la triple représentation de la religion, la science et l'industrie.

Un Européen de l'Europe continentale, pour qui cette idée de banque est intimement liée à celle d'une grande capitale, éprouve une vive surprise, même à la centième fois, lorsqu'il rencontre une institution de ce genre dans les localités qui ne sont encore qu'un intermédiaire entre le village et la forêt primitive habitée par l'ours et le serpent à sonnettes. Sur les bords du Schuylkill, rivière récemment canalisée, qui, partant du cœur de la région, à Anthracite, vient déboucher dans la Delaware, près de Philadelphie, l'on trouve un commencement de ville, bâti lors des spéculations sur les mines, au point où la navigation commence. *Port-Carbon*, c'est son nom, se compose d'une trentaine de maisons répandues sur la pente d'un vallon, conformément à l'alignement de la ville future. Un état si pressé de bâtir qu'on ne se donna pas le temps de déraciner les arbres qui couvraient l'emplacement. On les brûla à demi sur pied et on les abattit avec la hache. Leurs longs cadavres calcinés jonchaient encore la terre.

On en a empli une partie de manière à former des chaussées à l'effet de soutenir au dessus du niveau de la vallée les chemins de fer qui conduisent le charbon des mines aux embarcadères du Schuylkill. Leurs souches toutes debout montrent leurs têtes charbonnées à une hauteur de quatre à cinq pieds. On passe d'une maison à l'autre en serpentant à travers ces rangées irrégulières de fûts écortés et noircis, et en sautant par dessus les énormes trous qui sont épars. Du milieu de cet échiquier sort une grande maison sur laquelle on lit (6):

Office of.

Deposit and discount.

SCHUYLKILL BANK.

L'existence d'une banque au milieu des souches de *Port-Carbon* m'a tant étonné que l'élégante et universelle propreté de la paisible Philadelphie et que l'immensité de la flotte qui sans relâche verse et reçoit aux quais de New-York les produits de toutes les parties du monde.

Je reviens au triple symbole de l'Eglise, l'Ecole et la Banque. Cette société qui se forme par agglomération autour d'un tel noyau ne peut que différer de plus en plus de la société européenne actuelle qui s'est développée et constituée principalement sous les auspices de la guerre et par une succession de conquêtes. La société américaine prenant pour son point de départ le travail, s'appuyant sur l'aisance générale d'un côté, et de l'autre sur un système d'instruction élémentaire commune à tous, et s'avancant avec le principe religieux pour boussole, semble destinée à atteindre un degré de prospérité, de puissance et de bonheur bien supérieur à ce que nous possédons maintenant avec nos organisations demi-féodales et avec notre inquiète antipathie pour toute règle morale, tout principe d'autorité. Elle présente sans doute, surtout dans les Etats les plus nouveaux, des imperfections en grand nombre, et elle aura beaucoup à se modifier. C'est le sort de toutes les œuvres qui ne sont qu'ébauchées, même lorsque Dieu est l'artiste modérateur. Mais peu important à ceux qui se préoccupent plus des grands intérêts de l'avenir que des petites misères du présent, quelques travers et quelques ridicules. Peu important les déboires et les ennuis qu'un Européen aux nerfs délicats aura à subir s'il s'aventure, pour tuer le temps, sur les bateaux à vapeur et dans les auberges de l'Ouest: tant pis pour lui s'il s'est placé dans un milieu où il n'y a pas de place pour un *tourist* désœuvré qui a besoin qu'on l'amuse. Peu importe même qu'un étranger ait lieu de sourire aux naïves expressions d'une vanité nationale sans mesure. Cet orgueil national qu'excellent de brillans résultats incontestablement obtenus, se tempère; les travers et les ridicules se corrigent et se corrigent tous les jours; la grossièreté inévitable des hommes des bois (*backwoodmen*) s'adoucit au moment où il n'y aura plus ni forêts à abattre, ni marécages à dessécher, ni bêtes sauvages à détruire. Le mal passera et passe, le bien reste et grandit en se transformant comme le grain de sénévé.

M. C.

(Extrait du Journal des Débats.)

(6) Caisse d'escompte et de dépôt. Banque de Schuylkill.

l'heure de midi, en l'étude de M^e Coron, notaire, sise rue du Plâtre, n° 1, à l'angle de la place St-Pierre, il sera procédé à la vente d'un fonds de liquoriste à Lyon, rue Plat-d'Argent, n° 18, dépendant de la succession du sieur Jean-David Gaillard.

ANNONCES DIVERSES.

(245) A vendre pour cause de cessation d'affaires. — Fonds d'auberge dans le meilleur quartier du faubourg de Vaise. L'on facilitera pour le paiement. S'adresser au bureau du journal.

(244) On désirerait acheter un vieil orgue d'appartement ou un piano organisé. S'adresser chez M. Bongrand, grande rue Mercière, n° 50.

(243) Un jeune homme âgé de 25 ans désire trouver une place dans une maison de commerce comme garçon de peine. Il donnera les meilleurs renseignements. S'adresser à M. Blanc, marchand tailleur, rue de la Plume, au rez-de-chaussée.

(246) Le sieur Malin, ancien maréchal-des-logis-chef de hussards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet, loue des chevaux pour voyage, promenade, et donne des leçons d'équitation; il a dans ce moment de très-jolis chevaux pour promenade. Il prend des chevaux en pension, et il se charge de conduire les personnes dans la voiture.

La seule Préparation de Salsepareille qui a été examinée, approuvée et autorisée par autant de Facultés de Médecine et des Universités les plus distinguées de l'Europe, et dernièrement par celles de Pavie, Turin et Gènes, et par l'I. R. gouverneur de Milan.

DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ,

EN FORME DE PILULES,

DE M. E. SMITH,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

A Paris, chez M. MOUSSU, place Vendôme, n° 2.

Cet extrait, composé de bois sudorifiques réunis à l'essence de différentes plantes médicinales de l'Europe, forme le remède le plus efficace contre toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, tels que les dartres, les rougeurs de la peau, les démangeaisons, les boutons, les éruptions et les douleurs rhumatismales. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui craignent pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent avoir recours en toute confiance à ce remède, qui purifie et adoucit le sang et rétablit la santé.

Se vend par boîte de 3 fr. et 10 fr.

A Lyon, à la maison des bains, n. 31, quai St-Antoine; chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Roanne, chez Mercier, Saint-Etienne, chez Couturier; à Maçon, chez Lacroix; à Dijon, chez Boisseau; à Besançon, chez Achintre, tous pharmaciens.

Des dépôts se trouvent dans les villes principales de France, d'Angleterre et de l'Italie. (55 9)

SIROP ANTI-GOUTTEUX,

De M. BOUBÉE, Pharmacien à Auch.

Ce sirop calme en quatre jours l'attaque de goutte la plus violente; par un usage prolongé, il empêche le retour des accès, il rend la force et l'élasticité aux parties où cette maladie s'est fixée.

Il guérit également les rhumatismes aigus et chroniques; huit années de succès constants lui ont mérité toute confiance, les médecins les plus éclairés le considèrent avec raison comme le seul agent thérapeutique propre à combattre ces affections.

On trouve dans une brochure l'attestation de plusieurs médecins et goutteux. S'adresser aux dépôts suivans:

A Lyon, Vernet, place des Terreaux; à St-Etienne, Garnier; A Roanne, Labor; à Chalons, Suchet; à Maçon, Lacroix; A Bourg, Daclous; à Vienne, Guériu; à Grenoble, Camin, place Ste-Claire; à Privas, Vergnes; à Annonay, Dufour; A Valence, Audoyer, aîné. (87 7)

Spectacles du 24 janvier.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.

GYMNASE LYONNAIS.

La Lune de Miel, vaud. — Le Père et la Fille, vaud. — L'Ami Grandet, vaud.

BOURSE DE PARIS du 21 janvier.

Cinq pour cent,	107 ¹ / ₂ 10	107 ¹ / ₂ 25	107 ¹ / ₂ 10	107 ¹ / ₂ 25
— fin courant,	107 ¹ / ₂ 20	107 ¹ / ₂ 30	107 ¹ / ₂ 20	107 ¹ / ₂ 30
Trois pour cent,	76 ¹ / ₂ 90	77 ¹ / ₂	76 ¹ / ₂ 90	76 ¹ / ₂ 90
— fin courant,	77 ¹ / ₂	77 ¹ / ₂ 5	76 ¹ / ₂ 95	77 ¹ / ₂ 5
Quatre pour cent,	93 ¹ / ₂ 50			
Rentes de Naples,	93 ¹ / ₂ 70	93 ¹ / ₂ 70	93 ¹ / ₂ 65	93 ¹ / ₂ 65
— fin courant,	93 ¹ / ₂ 75	93 ¹ / ₂ 80	93 ¹ / ₂ 75	93 ¹ / ₂ 80
Rentes perpétuel,	43 ¹ / ₂ 5 ¹ / ₂			
Emprunt cortès,	42 ¹ / ₂			
Act. de la banque,	1800 ¹ / ₂			
Quatre canaux,	117 ¹ / ₂ 50			
Caisse hypothéc.,	616 ¹ / ₂ 25			
Emprunt d'Itali,	290 ¹ / ₂			



P.-E. PRUDHON,
Rédacteur, l'un des Gérans.

TYPOGRAPHIE DE L. BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, N° 36.

LEÇONS D'ASTRONOMIE,

PROFESSÉES A L'OBSERVATOIRE ROYAL PAR M. ARAGO, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Un volume grand in-18, orné de planches. — Prix: 4 fr. 50 c.; franco par la poste: 5 fr.

A Paris, à la librairie de Just Rouvier et E. Le Bouvier, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 8.

A M. le rédacteur du Censeur.

Lyon, le 23 janvier 1855.

Monsieur,

M. André Combalot a fait insérer dans diverses feuilles de cette ville, un avis, dont je n'ai eu connaissance qu'au retour d'un voyage que je viens de faire.

M. Combalot (André) y annonce: « qu'il a repris la direction de sa brasserie sous son ancienne dénomination de *Brasserie Combalot*, que le public est prié de ne pas confondre avec la brasserie neuve de Combalot neveu, qui vient de s'établir dans la même ville. »

Il y a une erreur dans cette déclaration. M. André Combalot n'est plus propriétaire de sa brasserie, qu'il a depuis long-temps vendue à la société *Combalot et Rocher*, dont je suis le successeur. S'il redevient brasseur, c'est pour lui une entreprise nouvelle qu'il n'a pas le droit de qualifier *son ancienne brasserie*, puisque cette brasserie ne lui appartient plus.

Ce n'est pas que j'aie besoin, pour acheminer davantage mon établissement, du nom d'André Combalot. Loin de là; j'ai dû re-

noncer, depuis long-temps, à me servir de ses ustensiles et de ses procédés de fabrication, et j'y ai substitué un système de brasserie dont la supériorité ne peut, je crois, être révoquée en doute. Chacun peut librement venir en juger.

Ce qui m'importe beaucoup, c'est que mes correspondans et les employés de la poste, ne soient pas induits en erreur sur mon véritable domicile; attendu que M. André Combalot s'est réellement logé dans les bâtimens de l'ancienne brasserie, tandis que je demeure actuellement Cours Bourbon, maison Morel.

On pourrait donc confondre les deux établissemens, ce que je désire éviter pour le moins autant que M. André Combalot.

Veillez, en conséquence, m'obliger en insérant la présente dans votre prochain numéro.

Je suis, etc,

Louis COMBALOT, neveu.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(242) A VENDRE JUDICIAIREMENT.

Le samedi trente-un janvier mil huit cent trente-cinq, à